

NUMÉRO 46 • HIVER 2015

LE • RÉSEAU

LE BULLETIN DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION ET DES FÉDÉRATIONS MEMBRES



À l'intérieur...

**Sécurité
des aînés**

Itinérance

Austérité

**RQOH**

🏠 533, rue Ontario Est, bureau 206, Montréal (Québec) H2L 1N8
 ☎ 514 846-0163 / 1-866-846-0163
 ✉ info@rqoh.com
 🌐 www.rqoh.com
 📺 facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitat

**Fédération de Laval, Laurentides et Lanaudière des OSBL d'habitation (FLOH)**

🏠 260A, boulevard Cartier Ouest
 Laval (Québec) H7N 6K7
 ☎ 450 662-6950 / 1-888-662-0399

**Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)**

🏠 2310, de Maisonneuve Est
 Montréal (Québec) H2K 2E7
 ☎ 514 527-6668

**Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI)**

🏠 15, rue Fraser
 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C1
 ☎ 418 867-5178

**Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie (FROHM)**

🏠 311, rue McLeod
 Châteauguay (Québec) J6J 2H8
 ☎ 450 201-0786

**Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec (FROHMCQ)**

🏠 1160, Terrasse Turcotte
 Trois-Rivières (Québec) G7N 1P9
 ☎ 819 697-3004

**Fédération régionale des OSBL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC)**

🏠 2010, Sir-Mathias-Tellier
 Québec (Québec) G1J 1G5
 ☎ 418 614-2495 / 1-877-499-9656

**Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord (FROH-SLSJCCCN)**

🏠 5801, boul. Talbot
 Saguenay (Québec) G7N 1V9
 ☎ 418-402-0504 / 1-877-402-0504

**Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais (ROHSCO)**

🏠 28, rue Caron
 Gatineau (Québec) J8Y 1Y7
 ☎ 819 205-3485

**CHRONIQUES**

- 3 Mot du directeur
Sécurité : Visa le noir, tua le blanc
- 5 Mot de la présidente
Une vue de l'esprit...
- 16 Comité Carrés Gris - Nous faire entendre pour nous faire respecter!
- 17 Voisins secours
- 18 Itinérance - Pas de solution simpliste à un problème complexe
- 20 Monchoixmontoit.com - une adresse à retenir
- 22 Nouvelles des fédérations

RETOUR SUR LE V^e COLLOQUE

- 7 Merci... et à la prochaine!
- 8 Coups de cœur
- 10 Itinérance : Une responsabilité partagée
- 11 Fin des conventions - Le gouvernement fédéral abandonne le logement communautaire
- 12 Négocier le changement social : le point de vue d'un décideur
- 13 La parole aux locataires
- 14 La gentrification rurale : un phénomène de plus en plus répandu
- 15 Financement du logement communautaire : de nouvelles avenues ?

Le RÉSEAU est envoyé à plus de 6000 exemplaires aux administrateurs et aux directions des OSBL d'habitation du Québec.

Éditeur : Réseau québécois des OSBL d'habitation * **Directeur général :** Stéphan Corriveau * **Coordination :** Véronique Lanoix * **Crédits photo :** Claude Majeau (photo p. 10), Véronique Mystique (photos du colloque); Jim Fischer (p. 18, « Homeless in Sugamo »); istockphotos.com (images p. 11 et 13); gettyimages.ca (image p. 15)* **Collaborateurs :** Stéphan Corriveau, Daniel Cyr, Nicolas Delisle-L'Heureux, Véronique Lanoix, Sarah Laou, Toufik Nid Bouhou.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et seulement dans le but d'alléger les textes. **Distribution :** Numéro de convention de poste-publication 41027522



Sécurité

Visa le noir, tua le blanc (air connu)

Quand on lit les gros titre des journaux, c'est presque un miracle que de réussir à survivre à une journée « ordinaire » au Québec. À les croire, le quotidien d'un Québécois moyen ressemble plus à un film de James Bond qu'à la vie tranquille que nous menons dans les faits.

Il ne s'agit pas ici de faire l'autruche, mais bien de garder la tête froide et de prendre des décisions rationnelles en matière de sécurité, comme dans les autres enjeux de société. Les autorités à Québec et à Ottawa nous le disent sans cesse : nous devons faire des choix et mettre les ressources là où ça compte et où l'argent aura le plus grand impact.

Le RQOH est d'accord avec cette approche, mais à une condition incontournable : que ce soit vrai !

Le dossier de la certification des résidences pour aînés est un cas de figure spectaculaire où les autorités politiques ont agi pour épater la galerie plutôt que de s'intéresser aux faits. Rétablissons-les, justement, en examinant de plus près les caractéristiques des ménages et des logements afin de comprendre les conditions de vie domestiques des aînés québécois.

- Le logement représente le plus important poste de dépenses des ménages;
- Le revenu moyen des ménages locataires de 75 ans et plus est de 21 004 \$, ce qui est sous le seuil de faible revenu déterminé par Québec;
- Les ménages défavorisés matériellement ont un niveau de vie sociale généralement insatisfaisant;
- Les ménages ayant de faibles revenus ont tendance à être en moins bonne santé que la moyenne;
- Le nombre de personnes habitant seules et sans réseaux familiaux est en pleine croissance et ira en s'accroissant, en particulier chez les aînés;
- L'isolement est un important facteur de risque de maladie mentale et physique.

En prenant ces faits en considération, l'une des principales stratégies d'action que le gouvernement peut prendre pour assurer des conditions de vie plus sécuritaires pour les aînés est d'investir massivement dans le développement d'OSBL-H pour aînés. En effet, cette formule permet tout à la fois de réduire l'isolement, d'améliorer les conditions de vie, d'offrir une alimentation de qualité et de favoriser l'autonomie des aînés. Ces effets combinés ont une conséquence supplémentaire : réduire les dépenses de santé, qui est le principal poste budgétaire de l'État québécois.

En dépit de ces faits, le gouvernement choisit de ne pas augmenter son investissement en logement social. Pire, la certification imposée depuis presque deux ans institutionnalise les OSBL pour aînés, augmente les loyers des locataires et met en péril des milliers de logements construits par les communautés, généralement avec l'appui de la SHQ.

Suite à nos nombreuses représentations, le Ministère de la Santé et des Services sociaux semble avoir entendu l'appel des OSBL-H dans ce dossier. Le ministre Barrette en personne est venu annoncer lors de notre colloque cet automne qu'il lançait une révision du cadre réglementaire sur la certification des OSBL-H.

Le RQOH a accueilli avec enthousiasme cette ouverture du MSSS et s'est lancé avec énergie dans une série d'échanges avec ce dernier. Les discussions allaient bon train et tout donnait lieu de croire que nous arriverions bientôt à nous entendre pour un cadre révisé qui tiendrait compte des caractéristiques

“ Le dossier de la certification des résidences pour aînés est un cas de figure spectaculaire où les autorités politiques ont agi pour épater la galerie plutôt que de s'intéresser aux faits.”

propres des OSBL d'habitation. Cependant, au moment d'écrire ces lignes, les choses semblent s'embourber avec l'intervention du ministère de la Sécurité publique (MSP). Celui-ci s'obstine à exiger des mesures de « sécurité » onéreuses et superflues, comme la présence d'un gardien de sécurité 24/7, même dans les résidences n'offrant aucuns soins de santé.

Apprendre de la tragédie de l'Isle-Verte

La tragédie de l'Isle-Verte ne peut pas être ignorée, mais elle doit être prise pour ce qu'elle est : un évènement (heureusement) isolé où les erreurs, les omissions et les négligences des différents « responsables » ont mené 32 personnes à leur perte.

Au moment d'écrire ces lignes, nous connaissons les faits présentés aux audiences publiques, mais ignorons encore les conclusions du coroner Delâge. Cependant, il est déjà possible de tirer une leçon importante : au lieu de favoriser l'autonomie et la responsabilisation des locataires de même que le soutien de la communauté, on s'est fié sur des systèmes techniques et des intervenants externes pour assurer la sécurité des locataires. Ceux-ci ont lamentablement échoué.

Qu'on se le dise : les allées et venues des locataires étaient restreintes, tant par le personnel que par les installations, rien n'avait été mis en place afin que les locataires s'approprient les mesures d'évacuation et il n'y avait pas de système d'entraide organisé pour mobiliser le voisinage afin d'accueillir les locataires sinistrés.

En réaction à la catastrophe de l'Isle-Verte, le MSP maintient qu'il faut des gardiens 24/7 dans tous les OSBL pour aînés, même dans ceux qui n'offrent aucuns soins de santé à leurs locataires. Le MSP omet surtout de préciser que la présence d'un tel gardien dans la résidence en question n'a pas eu l'effet escompté.

De l'argent pour la sécurité des aînés

L'embauche de préposés 24 heures sur 24 représente une dépense de 37 500 000 \$ supplémentaires par année pour les OSBL aînés du Québec. Est-ce bien le meilleur investissement possible pour améliorer la sécurité des personnes âgées québécoises?

Feux, assassinats, attentats et autres événements du genre sont exceptionnels dans notre société, mais frappent l'imagination et marquent les esprits de façon durable. Les politiciens, toujours en quête de visibilité, ont malheureusement souvent le réflexe de vouloir répondre à ces situations spectaculaires, mais rares, par des mesures tout aussi tape-à-l'oeil et les imposer à tous.

En consultant les données de Statistique Canada, on s'aperçoit que les décès dus à un incendie ne sont même pas présents dans la liste des 50 principales causes de décès des aînés.

De plus, en lisant les revues scientifiques sur la question, on apprend que l'élément le plus important et le plus efficace pour diminuer les décès liés aux incendies chez les aînés est la préparation de bons plans d'évacuation et l'entraînement des locataires. Des mesures qui ne coûtent rien et qui s'inscrivent directement dans l'approche de responsabilisation favorisée par le RQOH.

Les conséquences d'une surveillance 24/7

Cette contrainte entraîne une dépense supplémentaire récurrente de l'ordre de 150 000\$ par année par OSBL-H (salaires, avantages sociaux, formation, encadrement administratif, etc.). Cela représente une hausse de loyer de 600\$ par mois dans une résidence de 20 logements.

Les OSBL-H pour aînés ne sont pas des CHSLD. Ce sont des lieux de convivialité où les locataires choisissent de venir s'établir pour économiser, mais aussi pour entretenir et développer des liens sociaux de qualité, tant dans l'immeuble qu'avec la communauté environnante. Dans cet esprit, la prise de responsabilités par les locataires, y compris sur les enjeux de sécurité, constitue une manière active et efficace pour maintenir l'autonomie, la santé et la dignité des locataires.

L'investissement nécessaire pour améliorer la sécurité de milliers d'aînés passe par la construction de nouveaux immeubles – une dépense collective qui ne devrait pas incomber aux ménages aînés à bas revenu habitant en OSBL-H, mais à la société québécoise en entier. Facturer les locataires d'OSBL-H « pour leur bien », c'est nous prendre pour des valises et forcer ces aînés à faire leurs valises pour retourner vivre, faute d'argent, isolés, dans le marché privé, sans soutien communautaire et plus loin encore de la sécurité qui était sensée motiver le programme de certification a priori.

En exigeant des efforts supplémentaires de 37 500 000\$ de la part des OSBL, le gouvernement s'apprête à provoquer exactement l'inverse de ce qu'il souhaite car ceux-ci ne parviendront pas à conserver leurs locataires les plus précaires.

Le MSSS et la SHQ doivent faire entendre raison au ministère de la Sécurité publique et faire reconnaître que le cadre réglementaire des résidences pour aînés doit considérer les OSBL-H et leurs locataires comme autonomes et responsables. Il doit en conséquence abolir l'obligation d'une surveillance 24/7 dans les OSBL-H pour aînés qui n'offrent pas de soins de santé. ▶

Stéphan Corriveau
Directeur général

* Un dossier complet sur la Certification des résidences pour personnes âgées est disponible à l'adresse suivante : <http://www.rqoh.com/medias-et-communications/documents-de-reflexion>

* Les sources utilisées pour cet article sont disponibles dans la version électronique disponible sur le site web du RQOH.

Une vue de l'esprit...

Selon Messieurs Couillard, Harper, Coiteux, Oliver et autres politiciens québécois et canadiens au pouvoir, déficits et dettes gouvernementales sont parmi les principaux dangers qui nous guettent.

C'est pour nous protéger de ces « dangers » qu'il faut couper les dépenses de l'État, diminuer les allocations versées aux citoyens moins bien nantis, affaiblir les programmes sociaux, repousser l'âge de la retraite, augmenter les frais de scolarité et les frais de gardes, etc.

Face à cette situation, les groupes sociaux qui dénoncent « l'austérité » imposée par les gouvernements se font répondre que « c'est une vue de l'esprit », qu'il est ici question de rigueur budgétaire (sous-entendu : de saine gestion), mais pas d'austérité.

On peut sincèrement se demander qui a des « vues de l'esprit » et qui voit clair dans ce débat.

À Ottawa, en dépit de réductions de taxes populistes, de dépenses militaires décuplées et de cadeaux fiscaux aux entreprises (surtout pétrolières et financières) qui se comptent par milliards, le gouvernement ne parvient plus à cacher ses surplus. Ce qui ne l'empêche pas de refuser de réinvestir en logement social et de limiter ses transferts en santé et en éducation.

À Québec, le gouvernement Couillard essaie sérieusement de nous faire croire que le Parti libéral, qui a passé 10 des 11 dernières années au pouvoir, n'était pas au courant de l'état des finances publiques quand il a pris le pouvoir en avril dernier. C'est un peu gros et, si c'était vrai, cela en dirait beaucoup sur l'équipe en charge des finances publiques.

Ce que tout ce beau monde oublie, c'est que les finances du Québec ne peuvent et ne doivent pas être considérées hors de leur contexte social, politique, économique et environnemental.

M. Couillard, qui affirme haut et fort l'appartenance du Québec au Canada, ne devrait pas hésiter à réclamer d'Ottawa un transfert de ressources supplémentaires afin de répondre aux besoins des citoyens, par le biais des programmes sociaux, dont le logement social. Les impôts payés à Ottawa et à Québec viennent des poches des mêmes contribuables et doivent leur servir, sans égard aux arguties constitutionnelles et juridiques. Il n'y a aucune raison pour que l'argent s'accumule d'un côté et manque de l'autre.

La dette québécoise est plus modeste que nos actifs! La collectivité québécoise devrait être considérée comme riche de son patrimoine en ressources naturelles. Pourtant, les règles comptables mises en place par le gouvernement ignorent ces actifs. N'est-il pas paradoxal que le gouvernement ne leur accorde aucune valeur, mais qu'une corporation privée qui s'en empare, elle, (généralement à vil prix), inscrive la valeur de ces actifs à ses livres? Concrètement, combien valent l'or, l'argent, le cuivre, le fer et les autres métaux enfouis dans notre sous-sol? Combien valent les forêts publiques? Pourquoi les arbres qu'elle abrite n'ont de valeur qu'au moment où ils deviennent propriété de Cascades, de Kruger, de Louisiana Pacifique, de White Birch ou de Tembec? Combien vaut le fleuve St-Laurent? Pourquoi toutes ces ressources ne sont-elles pas inscrites dans les livres du gouvernement? Quand une compagnie s'accapare ces ressources, ne les met-elle pas à son actif dans son bilan comptable? Si on les y inscrivait, on constaterait que la dette ne représente qu'un infime pourcentage de notre richesse collective.

Finalement, quand apprendrons-nous à reconnaître la valeur des services publics et à considérer ceux-ci comme des investissements, y compris dans la comptabilité d'État? En pratique, chaque enfant qui complète sa formation scolaire représente un actif pour la société, y compris pour notre capacité collective à produire des biens et des services. En plus de prévenir une maladie, chaque vaccin donné permet à quelqu'un de se présenter au travail. Chaque itinérant qui trouve un toit grâce à l'action d'un OSBL diminue les dépenses de sécurité des commerçants, des municipalités et des gouvernements. La liste des exemples de ce type est très longue. Pourtant, les gouvernements continuent de parler de dépenses plutôt que d'investissements.

Tout cela pour dire que comme citoyen et comme mouvement social, il est de notre responsabilité d'exiger des gouvernants qu'ils gèrent les ressources collectives en faisant preuve d'esprit critique face aux puissants de ce monde et qu'ils aient le courage de prendre des engagements fermes en faveur des intérêts de l'ensemble de la collectivité. À moins que cela aussi, ce soit « une vue de l'esprit »? ▶

Myrtha Laflamme
Présidente



Stéphan Corriveau, directeur général du RQOH et Myrtha Laflamme, présidente

ASSURANCE AUTO



ASSURANCE HABITATION



Employés et bénévoles, profitez de la force du Réseau

Bénéficiez de primes d'assurance à des tarifs de groupe négociés.

Faites passer le mot!

Demandez une soumission gratuite au :

1 855 526-5235

assurancerqoh.com

DPM
Dale Parizeau
Morris Mackenzie
Cabinet de services financiers

LES
RENDEZ-VOUS
ANNUELS

PRÉSAGES

Des trucs à appliquer et à partager

Être bénévole n'est pas toujours de tout repos! Il faut savoir prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres. La journée de formation et de ressourcement *Être à mon meilleur pour donner mon meilleur* vous fera découvrir des trucs et astuces pour atteindre une vie plus équilibrée, saine et active.

De manière dynamique, pratique et interactive, la conférencière abordera divers aspects relatifs aux activités quotidiennes et à une bonne santé corps-cœur-esprit.

Objectifs

L'objectif principal de cette journée est de conscientiser les participants aux bénéfices d'une bonne santé globale et de ses bienfaits au quotidien. Plus spécifiquement, elle vise à les sensibiliser à l'importance de prendre soin de soi pour un maximum d'énergie et de bien-être.

Tél: 1 866 323-0310

Courriel: rva@presages.org

Site Web: www.presages.org

Partout au Québec
Printemps 2015

Partenaires provinciaux :



AQCCA
QASC

fcaBq



pour
**ÊTRE à mon
DONNER mon
MEILLEUR**

Le RQOH accueille une délégation du Moyen-Orient

Le logement social québécois inspire les membres d'une délégation de la société civile du Moyen-Orient qui cherche à comprendre et connaître l'action du mouvement communautaire québécois.

C'est dans ce cadre qu'une douzaine de personnes de Palestine, Jordanie, Syrie et Israël, accueillies par le RQOH, ont visité deux groupes, un OSBL pour aînés (Habitations Nouvelles Avenues) et un OSBL famille (Habitations communautaires Loggia) en compagnie de Stéphan Corriveau et de Véronique Lanoix. La visite a fait grande impression et a captivé la délégation en dépit du fait que l'expérience avait lieu le jour de la première neige, un phénomène très excitant pour cette délégation venant de pays de sable et de chaleur. La photo donne une idée de l'ambiance festive qui régnait.



V^e COLLOQUE

SUCCÈS



400 personnes,
23 conférences,
1 salon de l'habitation communautaire.

MERCI

à tous les participants
et participantes !

Pour voir et lire
toutes les informations
sur le colloque,
visitez notre site web au

www.rqoh.com

Vous y trouverez des vidéos, des
photos, le contenu des conférences
et bien plus!!

Serez-vous des nôtres en 2016 ? Réservez vos dates tout de suite !

Du 12 au 16 avril 2016

Hôtel Reine Elizabeth de Montréal

Parce que l'avenir nous habite 2016 se
fera en partenariat avec l'ACHRU pour
vous offrir encore plus de conférences
et un plus grand rayonnement !



Un logement pour tous





Lauréats Coup de cœur 2014 - Individus



♥ **Nancy Brisson** Co-fondatrice de l'association nationale des OSBL d'habitation pour personnes âgées (ANOPA), présidente de la FROH depuis 5 ans, membre de son conseil d'administration, Nancy Brisson est partout à la fois.



♥ **Judy Fox** Judy Fox est locataire et présidente de l'OSBL d'habitation pour aîné-e-s « Résidence Morin-Heights ». Son engagement incroyable au conseil d'administration, mais aussi à l'extérieur des rencontres, est une inspiration pour la FLOH.



♥ **Fleurette Cardinal** Depuis plus de 20 ans, Fleurette Cardinal est un exemple de persévérance et un modèle d'implication sociale. Elle s'investit dans sa communauté au quotidien en étant active dans plusieurs organismes de son milieu.



♥ **Raymond Frappier** Raymond Frappier a participé activement à la transformation du Centre l'Assomption de Saint-Léonard-d'Aston. Il siège aussi au CA comme secrétaire avec le souci de mettre à profit ses habiletés et connaissances.



♥ **Huguette Dubé** Huguette Dubé est une rassembleuse. Arrivée à la Villa St-Honoré il y a plus de 25 ans, elle y a occupé plusieurs postes et s'est aussi beaucoup impliquée à la FOHBGI où elle a été un appui solide.



♥ **François Roy** François Roy est un acteur social important, voire incontournable dans la région de l'Outaouais pour la cause des mal-logés. Homme de conviction et co-fondateur de plusieurs organismes, il ne lâche pas prise facilement et poursuit sa lutte.



♥ **Lucienne Dupré** Lucienne Dupré est une femme de cœur et de convictions qui compte plus de 45 ans d'implication communautaire. Elle a contribué à la mise sur pied de plusieurs organismes communautaires dans différentes sphères.



♥ **Lucien Roy** Depuis près de 10 ans, le dévouement et l'engagement de Lucien Roy auprès des aînés sont remarquables. Grâce entre autres à son initiative, un lieu de rassemblement culturel incitant à la participation des aînés dans la collectivité a pu être érigé en 2013.



Lauréat Coup de cœur 2014 - Organismes



♥ **La Résidence de Labrecque** En 1993, un groupe de citoyennes et citoyens collecte des fonds afin d'amasser 150 000 \$ dans leur communauté d'environ 4 000 âmes; un an plus tard, on inaugure une résidence pour personnes âgées de 16 unités de logement. La Résidence de Labrecque est un modèle à suivre et une fierté de la FROH.

Organismes nominés

♥ **Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie (RHCM)** Le RHCM est un OBNL-H qui voit au développement d'une gamme de logements permanents adaptés aux personnes présentant des problématiques de santé mentale et a comme mission d'accompagner les gens vers le rétablissement et l'autonomie. Depuis sa création, l'organisme est devenu propriétaire de plus de 70 logements répartis dans toute la Mauricie.

♥ **Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)** La mission d'ACHIM est de développer des ressources communautaires pour les aînés du Sud-Ouest afin de maintenir ces derniers actifs dans leur milieu tout en leur assurant la meilleure qualité de vie possible. C'est une communauté au cœur large désirant jouir d'une vie simple et sereine.

♥ **Villa Vents et Marées** Dans l'univers de l'hébergement des personnes âgées, la Villa Vents et Marées se distingue à plusieurs titres. Milieu de vie remarquable, sa structure fonctionne en gestion participative et les employés peuvent bénéficier d'une souplesse de leur horaire afin de concilier le travail et la famille.

♥ **Maison des Aînés d'Hochelaga-Maisonneuve** La maison des Aînés Hochelaga-Maisonneuve a été conçue et est toujours animée à partir d'une vision active et positive de l'avance en âge. La MAHM s'emploie, avec les autres organismes du quartier, à la création de réseaux de soutien afin d'améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie des aînés.

♥ **La Maison Le Coudrier** La Maison Le Coudrier a su résister au temps... Cet OSBL, dont l'objectif principal est le maintien de l'autonomie, supporte des personnes ayant des incapacités physiques avec 17 employés dévoués et un conseil d'administration engagé.

♥ **Les Habitations Paul-Pratt (HPP)** Les Habitations Paul-Pratt (HPP) est un OSBL en habitation sociale et communautaire mis sur pied en 1991. Il a pour mission d'offrir en location divers types d'habitations pour les personnes âgées particulièrement vulnérables et d'améliorer leur qualité de vie.

♥ **Société d'Habitation Populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)** Depuis sa création en 1988, la SHAPEM a beaucoup expérimenté pour innover dans son approche de développement et mieux répondre à sa mission de lutte à la pauvreté. L'îlot Pelletier à Montréal-Nord est un exemple de lutte contre l'exclusion sociale par le logement communautaire.

♥ **LOGGIA** Loggia intervient dans le logement communautaire, dans Rosemont. Le groupe prône la mixité sociale : les personnes à faible revenu, les familles monoparentales ou nombreuses, les personnes seules, les personnes handicapées et à mobilité réduite et les nouveaux arrivants.

* Pour plus de renseignements sur les gagnants et les nominés des Prix Coup de Cœur, consultez la section de notre site web consacrée au colloque! <http://www.rqoh.com/Colloque2014/colloque-2014.html>



Itinérance : une responsabilité partagée

En février 2014, le gouvernement péquiste adoptait la Politique nationale de lutte à l'itinérance. Puis, en décembre 2014, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, la libérale Lucie Charlebois, présentait le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* de son gouvernement. À la surprise de plusieurs, malgré le changement de garde, la cohérence entre la politique – déjà fort bien accueillie – et le plan est remarquable. Coup d'œil sur des annonces qui laissent espérer que les gouvernements considèrent enfin la lutte à l'itinérance comme une responsabilité collective.

Le visage de l'itinérance a changé. Si on associait historiquement le phénomène à une présence masculine adulte, on observe de plus en plus de femmes, de jeunes, de familles et de personnes âgées. Les populations autochtones et les communautés culturelles, fortement touchées, témoignent également de la nécessité d'apporter une diversité de réponses en adéquation avec cette pluralité de profils. La rareté des logements salubres, les troubles mentaux et les dépendances sont autant de facteurs combinés qui favorisent le glissement vers l'exclusion.

Une politique nationale « qui a de l'allure »

Depuis plus de huit ans, les représentants des organismes pour sans-abri demandaient une politique de lutte à l'itinérance. Depuis février, elle a un nom : « Ensemble, pour éviter la rue et en sortir ». Développée de concert avec les intervenants en services sociaux, elle est le fruit de collaborations, de réflexions et d'enquêtes à Québec, Montréal et Gatineau. Visant à faire de la lutte à l'itinérance une priorité nationale, elle prévoit le déploiement d'un plan d'action sur cinq ans en s'appuyant sur cinq axes d'intervention : le logement, le revenu, la santé, la judiciarisation et l'éducation.

“ La rareté des logements salubres, les troubles mentaux et les dépendances sont autant de facteurs combinés qui favorisent le glissement vers l'exclusion. ”

Très bien accueillie par le milieu communautaire lors de son dévoilement, la politique favorise l'approche globale et le leadership interministériel. Pierre Gaudreau, président du Réseau Solidarité Itinérance Québec (RSIQ), qui a participé à l'élaboration de la politique, s'en est réjoui : « Les principes sont forts et la vision est claire. On a gagné une politique qui a de l'allure. » Pour Anne-Marie Boucher, coordonnatrice du RSIQ, changer les mentalités est primordial : « Nous voulions surtout nous attaquer au mépris et à la discrimination. Cette politique d'envergure agit sur un problème de société que nous ne pouvons plus ignorer. Elle interpelle les ministres, les villes et les individus. »

Un plan d'action cohérent

Puis, le 7 décembre dernier, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, élaboré par les Libéraux, a été dévoilé à son tour. Celui-ci a aussi été relativement bien accueilli par les acteurs du milieu et qualifié de cohérent avec la politique déjà annoncée. Parmi les sommes liées au plan, le budget pour lutter contre l'itinérance passe de 8,1 millions (pour 2010-2013) à 12,7 millions de dollars par année. De plus, un investissement de 42 millions de dollars pour 500 unités avec soutien communautaire pour sans-abris a été annoncé. À cela s'ajoutent 6,1 millions de dollars pour renforcer des services déjà existants et en développer d'autres en ce qui a trait à la santé et aux services sociaux, tant dans le réseau institutionnel que communautaire. Finalement, une enveloppe spéciale de 2,1 millions, pour un an seulement, a été promise pour la formation des forces policières sur l'intervention auprès des itinérants.

Toutefois, tous les intervenants apportent le même bémol : aucune hausse du revenu des personnes vulnérables en vue. Pourtant, 108 500 ménages locataires québécois, principalement des personnes seules, dépensent plus de 80 % de leur revenu pour se loger. Cette précarité est un des principaux facteurs expliquant l'itinérance et la solution de l'augmentation des prestations d'aide sociale est depuis longtemps revendiquée par les groupes de défense de droits.

Mais ne boudons pas notre plaisir, la Politique nationale et le Plan d'action sont les fruits d'années de pressions et de représentations auprès des autorités. Comme quoi, avec le temps, on finit par se faire entendre... ▶

Fin des conventions

Le gouvernement fédéral abandonne le logement communautaire

Le RQOH et son organisation partenaire pan-canadienne, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU), appellent les OSBL d'habitation à se mobiliser autour de la campagne *Un logement pour tous*.

Si on se fie aux coupures d'impôt et aux allègements fiscaux des entreprises offerts comme des cadeaux électoralistes par le gouvernement conservateur, on nagerait dans les surplus à Ottawa. Mais le gouvernement Harper persiste et signe : il n'investit plus dans le logement social et ce, malgré les besoins criants. Ce sont 365 000 logements sociaux qui sont menacés d'être perdus d'ici 2040 si Ottawa ne revient pas sur sa décision. Le plus aberrant est que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (responsable de l'habitation au niveau fédéral) a accumulé des surplus de 17 milliards de dollars!

Récapitulons : Lors de la construction des projets soutenus par la SCHL, celle-ci s'engageait à payer une partie de l'hypothèque des projets et à soutenir certains ménages trop pauvres pour payer sans aide. C'est ce qu'on appelle les conventions.

Ces conventions arrivant à échéance, le gouvernement fédéral diminue sa contribution d'année en année. Ces fonds, qui représentaient 2 milliards de dollars en 2003, se chiffrent aujourd'hui à 1,6 milliard, et ils passeront à 0 dollar en 2040.

La campagne Un logement pour tous

Avec *Un logement pour tous*, l'association mène une vaste campagne de sensibilisation auprès des OSBL, des coopératives, des offices municipaux d'habitation et des institutions gouvernementales pour faire appliquer ses recommandations. Basé sur une recherche approfondie, le rapport propose un plan de revitalisation des logements sociaux au Canada.

Sur les 554 000 logements sociaux encore assujettis à ces conventions, dont 75 000 au Québec, 67 % ne disposeront plus des revenus nécessaires pour assumer les frais d'exploitation lorsque les contributions fédérales arriveront à terme. Dans la grande majorité des cas, pour éviter la faillite, il faudra hausser les loyers, reporter les travaux de rénovation ou vendre les immeubles, exposant ainsi les locataires à l'endettement, l'expulsion économique, voire à l'itinérance.

Ce phénomène d'instabilité résidentielle pourrait bien se répercuter sur les budgets des provinces et des municipalités en matière de santé, de justice et d'éducation. Une situation qui, à long terme, serait plus coûteuse que de maintenir le financement des logements sociaux existants. Et c'est sans compter le prix de la détresse humaine et sociale vécues par les personnes touchées par l'itinérance



ou obligées de « choisir » entre vivre dans des taudis ou consacrer tous leurs revenus pour avoir un logement décent.

Une occasion d'innover

Si la situation est jugée préoccupante, elle permet cependant une réflexion sur de nouvelles possibilités. Dans cette perspective, les recommandations majeures de la campagne *Un logement pour tous* se résument en trois grandes propositions.

D'abord, un Fonds de Réparation, Remplacement et Remise en état (3R). Ce fonds remplacerait progressivement une partie des contributions actuelles du gouvernement fédéral au fur et à mesure que les conventions arriveraient à échéance. Il ciblerait les immeubles construits avec le soutien de la SCHL et offrirait annuellement 3 000\$ par logement pour le maintien en bon état de 320 000 unités. Cette contribution représenterait donc à terme 969 millions de dollars par année.

La seconde contribution ciblerait les ménages à faible revenu en mettant à disposition des autorités provinciales l'équivalent de 3 000\$ par année pour aider 365 000 ménages à payer leur loyer. Ces ménages pourraient habiter des immeubles issus du parc fédéral, mais pas uniquement.

Finalement, l'ACHRU recommande qu'un fonds de 10 millions de dollars sur huit ans soit rendu disponible pour favoriser des mesures d'efficacité et d'autonomie pour les groupes gestionnaires de logements sociaux (OSBL, OMH, Coop). L'objectif est de favoriser une approche innovante et d'encourager la collaboration entre les organismes par la mise en commun de moyens.

Le défi fondamental de ces vingt prochaines années pour le logement social canadien réside dans sa capacité à devenir économiquement efficace et autosuffisant, tout en maintenant son caractère abordable. Si les OSBL et les autres gestionnaires de logements sociaux sont prêts à relever ce défi, le gouvernement canadien doit lui aussi faire sa part. ▶

* Le rapport et toutes les informations touchant la campagne *Un logement pour tous* sont disponibles à : www.housing4all.ca/fr/

Négocier le changement social : Le point de vue d'un décideur

Invité à donner la conférence principale au colloque du RQOH, Jean-Paul L'Allier est venu présenter sa vision de ce qui devrait caractériser les interactions entre les décideurs en place et la société civile lorsque celle-ci tente de se faire entendre. Ayant lui-même été maire de Québec et ancien ministre libéral, son point de vue avait certes de quoi intéresser les congressistes.

Un des principaux messages qu'a cherché à passer Jean-Paul L'Allier était l'importance, lorsqu'on revendique un changement social, d'arriver avec des propositions concrètes. « Votre dossier ne doit pas être présenté comme un problème, mais plutôt comme une solution au problème du gouvernement et faites en sorte que les autorités se rappellent toujours que c'est vous qui avez enlevé la roche dans leur soulier. » À son sens, les dirigeants sont déjà au courant des problèmes sociaux et simplement leur en rappeler l'existence en les dénonçant ne suffit pas : il faut que les gens qui les vivent soient parties prenantes de la solution. Selon lui, ce sont les gens impliqués dans un projet ou un dossier qui sont les mieux placés pour traiter avec le gouvernement.

Monsieur L'Allier a aussi insisté sur l'importance de travailler en réseaux, afin que les besoins d'une communauté soient compris par tous de la même façon et que la parole forte et commune de plusieurs acteurs du milieu ait de l'impact. « Il faut démontrer que c'est dynamique ce que vous faites. » Pour cela, il est impératif de se regrouper localement, avec le plus d'acteurs du milieu possible. « Je vous suggère de regarder de plus près, dans votre région, celles et ceux qui réagissent le mieux à vos objectifs; trouver des partenaires qui écoutent et deviennent vos ambassadeurs. La solidarité est essentielle à votre survie, soutient-il, et le gouvernement doit mettre à votre disposition les outils dont vous avez besoin. » Pour que cela soit rendu possible, toutefois, il y a un travail d'éducation à faire parce que « c'est souvent le manque d'information qui fait qu'on est indifférent. (...) L'information et la connaissance éloignent la peur. »

L'exemple du quartier Saint-Roch

M. L'Allier est revenu à quelques reprises sur le cas de la revitalisation du quartier Saint-Roch, alors qu'il était maire de Québec. Utilisons-le comme cas de figure afin d'illustrer ses propos. D'abord, des intervenants du milieu ont fait valoir qu'une bonne solution au manque de logements abordables était d'inclure du logement social dans le projet. Les acteurs en place ont ensuite travaillé en amont afin « d'envoyer un signal fort » et de faire comprendre aux résidents qu'ils étaient « là pour eux ». Par exemple, ils ont aménagé un parc, le Jardin Saint-Roch, et ce genre d'intervention a suscité un certain dynamisme et a entraîné l'appui de la population locale au projet. Finalement, plutôt que de s'opposer aux instances municipales, celles-ci, encouragées par le soutien populaire et appelées à collaborer, ont entrepris des démarches

auprès des paliers provincial ou fédéral qui avaient le pouvoir d'attribuer des sommes supplémentaires pour du logement social... et les ont obtenues.

Il s'agit sans doute là d'une grande réussite pour Jean-Paul L'Allier, lui qui fait valoir que « l'inégalité est une faillite politique. » ▶



Ancien maire de Québec et ancien ministre libéral, Jean-Paul L'Allier est venu partager son expérience. Son point de vue avait certes de quoi intéresser les congressistes.

La parole aux locataires

Malgré les avancées tant sociales qu'individuelles engendrées par l'habitation communautaire, vivre en OSBL n'est pas toujours facile. Le colloque du RQOH nous aura par contre permis de constater une fois de plus que les solutions ne sont jamais bien loin et que les locataires sont souvent les plus à même de participer aux solutions.

Après avoir soutenu que la justice sociale et le respect des droits humains devraient guider les actions et décisions politiques d'une société démocratique comme le Québec et que les OSBL en constituent d'importants fers de lance, l'animatrice Carole Boucher, coordonnatrice du Comité Logement du Plateau Mont-Royal, a ensuite honoré le titre de son atelier : « La parole aux locataires ». La trentaine de participantes et participants, tant locataires qu'administrateurs et administratrices d'OSBL d'habitation de partout au Québec, ont alors été invités à discuter de trois thèmes bien précis : 1) les aspects positifs de vivre dans un logement social; 2) les aspects négatifs de vivre dans un logement social; et 3) les solutions pour améliorer la situation.

Quatre grandes conclusions

1 Les aspects pratiques

Outre le coût du logement, qui reste un des éléments les plus aimés des locataires d'OSBL, certaines personnes ont mentionné apprécier les services et l'animation offerts. Il est intéressant de constater que d'autres ont par ailleurs fait valoir qu'il manquait, justement, d'animation et de bénévoles, et ont dit qu'il serait astucieux de développer plus de ressources.

2 Le plan affectif

L'autonomie vient à l'avant-plan lorsqu'il est question des bénéfices d'un logement communautaire, ainsi que le sentiment d'appartenance à un milieu. On peut présumer que cela est aidé entre autres par ce que certains ont nommé « avoir un logement personnalisé », mais aussi par le sentiment de sécurité « qui permet d'éviter le repli sur soi ». Par contre, on dénonce l'infantilisation dont font preuve certains gestionnaires à l'égard des locataires. On rappelle aussi l'importance de bâtir un climat de confiance et de transparence entre locataires, mais aussi entre locataires et administrateurs. Cela permet de « développer le respect mutuel ».

“ Asseoir ensemble locataires et administrateurs pour un dialogue et dégager des pistes de solutions.”



3 Les aspects sociaux

Les locataires apprécient grandement le milieu de vie et la socialisation qu'il permet. La vie et le soutien communautaires sont aussi chéris par les gens qui prennent la parole, ce qui inclut l'entraide et la solidarité. Un aspect plus mitigé est le voisinage. Si certains vantent le fait que les immeubles ne soient pas trop gros, ce qui favorise l'inclusion, d'autres trouvent que la proximité est trop grande et souhaiteraient que la conception des logements soit adaptée selon les styles de vie variés des locataires qu'on compte accueillir. Certains relèvent aussi de l'intimidation entre locataires, de la jalousie et des cliques internes. On parle aussi ouvertement des difficultés de la mixité, telle la cohabitation entre personnes âgées et familles avec enfants, par exemple. Finalement, il est question de certains règlements d'immeubles discutables. Les solutions sont variées et inventives et visent à peu près toutes une participation accrue des locataires, que ce soit de les inclure plus étroitement dans l'élaboration des règlements, de valoriser davantage leur participation et de former des comités. D'autres cherchent à voir comment il serait possible d'améliorer la transmission de l'information de la part des administrateurs et d'établir un meilleur dialogue.

4 Les éléments « politiques »

Cette implication, tout comme la vie démocratique des OSBL, elle aussi nommée comme un élément positif de la vie en OSBL d'habitation, permettent aussi d'aborder une quatrième catégorie de commentaires, c'est-à-dire ceux se rapportant aux enjeux plus « politiques ». Certains relèvent une certaine intolérance et des préjugés venant de l'extérieur de l'OSBL, mais aussi de l'intérieur. En ce qui concerne les solutions, on rapporte qu'au-delà d'inciter les locataires à la prise de responsabilités, il faudrait favoriser l'implication des locataires dans la recherche de solutions aux problèmes.

Dans le cadre du colloque, c'est ce qui a été fait : asseoir ensemble locataires et administrateurs pour un dialogue et dégager certaines pistes de solutions. Un exercice, si l'on peut dire, de démocratie directe qui incite à l'action concertée. À en juger par la participation lors de l'atelier, on peut conclure que la motivation est bien présente. ▶

La gentrification rurale : un phénomène de plus en plus répandu

Observée depuis les années 1960, la gentrification est un phénomène qu'on a surtout associé à la ville. Mais avec l'engouement pour la campagne et la recrudescence des néo-ruraux, l'appellation « gentrification rurale » a désormais fait son entrée dans le vocabulaire.

« La gentrification, ça n'a pas de bon pour nous, fait valoir Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska. C'est bon juste pour ceux qui vendent leur maison. » Il explique qu'à Kamouraska, le village voisin du sien, toutes les maisons qui se vendent sont achetées par des retraités de Montréal et de Québec et sont transformées en maisons d'été. « Aucun jeune ne peut se payer une maison à ce prix-là. » Cela n'est pas sans conséquence : l'hiver, l'épicerie est fermée et on peine à trouver des gens pour l'équipe de hockey. À Saint-André-de-Kamouraska, on a pris certaines mesures afin d'éviter cette situation. « Quand une vieille maison est mise en vente, on envoie vite les plus jeunes du coin pour l'acheter », explique Gervais Darisse qui vante aussi l'apport du logement social. Il s'agit en effet d'un excellent levier pour attirer les investisseurs en leur garantissant une population permanente, mais aussi d'un bouclier contre la spéculation immobilière. « Des nouveaux acheteurs, propriétaires depuis 2-3 ans, s'étonnaient que les prix ne montent pas plus vite lorsqu'est venu le temps de revendre leur maison pour en tirer profit. » Pour l'instant, un OSBL de 52 logements pour personnes âgées (65 locataires) est en service à Saint-André et un autre volet est en développement : 8 logements pour familles et personnes seules. « C'est là un excellent outil pour retenir les vieux, affirme Gervais Darisse, et éviter leur exode vers les villes comme Rivière-du-Loup. »

“ La gentrification est (...) le processus par lequel des arrivants plus aisés s'approprient un espace initialement occupé par des habitants ou usagers moins favorisés, transformant ainsi le profil économique et social du quartier qu'ils modèlent à leurs besoins.”

Actuellement, on assiste dans plusieurs régions à ce qui présente des caractéristiques de l'embourgeoisement : hausse du prix foncier, écart des revenus et du niveau d'éducation entre les anciens et les nouveaux habitants, demande (et offre) de nouveaux biens et services qui remplacent souvent les anciens (ex. cafés, épiceries spécialisées, ressources communautaires répondant aux besoins des nouvelles populations...) Les impacts sont autant culturels (ex. clivages entre néo-ruraux et ruraux) que démographiques et sociocommunautaires (ex. installation difficile des jeunes familles à cause



« La gentrification, ça n'a pas de bon pour nous, fait valoir Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska. C'est bon juste pour ceux qui vendent leurs maisons. »

de la pression immobilière), environnementaux (ex. tension entre projets de développement et sauvegarde du patrimoine immatériel) et économiques (ex. spéculation immobilière).

Hélène Bélanger, professeure à l'Université du Québec à Montréal, explique qu'il existe deux grandes catégories de processus entourant la gentrification. Une première est l'agrégation de décisions individuelles pour la réhabilitation de logements, c'est-à-dire que la nouvelle population personnalise physiquement son logement en fonction de ses visées propres. Cette nouvelle vague de locataires ou propriétaires influe sur l'arrivée de nouveaux commerces et services et donc, de nouveaux arrivants. La gentrification est aussi caractérisée par l'investissement immobilier qui suit une période de « désinvestissement ». Cette réhabilitation ou revitalisation d'un quartier donné s'adresse à une population plus fortunée. Dans les deux cas, comme effet collatéral, il y a remplacement et déplacement d'une population par une autre population.

« Les OSBL d'habitation sont importants pour les gens moins favorisés de notre société et ils participent à établir un équilibre dans l'offre du logement », explicite Mme Bélanger. Mais pour cela, précise-t-elle, il faut que les subventions gouvernementales suivent. Cela est un peu étonnant, mais il faut encore insister sur ce point : les OSBL d'habitation permettent d'éviter le déplacement de la population en garantissant à ses tranches les plus vulnérables, celles qui n'ont pas de liberté de mouvement, un logement décent et abordable dans leur milieu (tant en ville qu'en campagne!) » ▶

Financement du logement communautaire : de nouvelles avenues ?

Il ne se trouvera personne pour nier que les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable sont essentiels, mais tous s'entendent pour dire qu'ils sont nettement insuffisants pour répondre à la demande. C'est ainsi que sont nés d'autres moyens de financer des projets de logement social. Tour d'horizon des nouvelles sources de financement et arrêt sur image sur un projet qui a osé explorer de nouvelles avenues.

Un de ces outils financiers est le Fonds d'investissement de Montréal (FIM). Créé en 1997, à l'initiative de plusieurs personnes et organisations dont le Fonds de solidarité de la FTQ, il s'agit d'un fonds qui regroupe différents partenaires financiers du secteur privé et institutionnel pour développer l'habitation communautaire.

Cette mobilisation s'est faite dans le sillage du désengagement du gouvernement fédéral qui, en 1994, annonçait qu'il cessait d'investir dans le logement social. Selon les derniers chiffres disponibles, les investissements de ce fonds ont atteint, entre 1997 et 2013, 11,9 millions de dollars, ce qui a permis de réaliser 632 logements. Les principaux partenaires financiers sont le Fonds de solidarité FTQ, la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et la Caisse d'économie des Travailleurs unis Desjardins, qui ont pris des engagements d'investissements de 9 millions de dollars².

Une innovation plus récente est le Fonds d'Acquisition Québécois, mis sur pied en collaboration avec la FTQ. Il sert, par exemple, lorsqu'un organisme cherche à faire l'acquisition d'un terrain pour y développer du logement social parce qu'il peut s'écouler plusieurs mois entre l'offre d'achat et la confirmation d'AccèsLogis. Cette période de flottement pose souvent problème. Il est désormais possible de se tourner vers ce fonds pour acheter le terrain. Il faut entre autres, pour être admissible, avoir obtenu un engagement conditionnel de la SHQ. Le prêt temporaire, qui peut aller jusqu'à un maximum de 5 250 000\$, est d'une durée maximale de 24 mois à des taux avantageux.

La SHAPEM : un financement « hors-norme » pour un projet « hors-norme »

En partenariat avec Parole d'ExcluEs, la SHAPEM a développé au cours des dernières années un imposant projet de logement social et communautaire sur trois sites différents (dans Hochelaga-Maisonneuve : la Biscuiterie Viau ; à Montréal-Nord : Nord-Est et l'Îlot Pelletier) en combinant les ressources du FIM et AccèsLogis et en mettant à contribution d'autres intervenants. Pour le volet immobilier, sur les 3 sites, le projet a été financé à hauteur de 49 millions de dollars par le programme AccèsLogis et le Fonds d'Investissement de Montréal (FIM).

Pour comprendre les autres ramifications financières attachées aux volets qui ne sont pas l'habitation, il faut comprendre la philosophie qui sous-tend ce projet. Le cadre bâti n'est pas une fin en soi.

“ L'argent se fait rare et il faut faire preuve de plus en plus de créativité pour trouver des fonds. ”

Comme l'explique Jean-Pierre Racette, directeur de la SHAPEM, le logement devient un moyen pour transformer des « secteurs urbains en grande difficulté ». Il s'agit de faire du projet d'habitation un projet de transformation sociale en allant à l'écoute des aspirations des citoyens et en les impliquant activement. Ce caractère « recherche et développement » a permis de s'allier avec plusieurs instances qui croyaient en ce projet pilote. Pour le volet mobilisation citoyenne et recherche pour fins de transfert à d'autres communautés aux prises avec des problèmes similaires, le montage financier prévoyait un budget entre 3 et 3,5 millions de dollars sur cinq ans.



Une fondation privée a appuyé le projet de mobilisation citoyenne sur la base qu'on y offrait aussi du logement communautaire. Le secrétariat à la Métropole s'est avancé avec un financement de 500 000\$ sur trois ans, ainsi que les arrondissements de Montréal-Nord et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui ont aussi accepté d'y participer. Finalement, la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal, par le biais du contrat de ville, s'est aussi engagée dans la démarche pour une période minimale de deux ans. ▶

¹ <http://goo.gl/4sQT2Q>

² <https://www.batirsonquartier.com/grands-dossiers/partenaires-financiers/>

Le Comité Carré Gris

Nous faire entendre pour nous faire respecter!

Nous, membres du Comité Carré Gris, avons rédigé le présent article en table ronde après qu'on nous ait invités à partager notre point de vue sur la certification. Le Comité Carré Gris est composé de personnes âgées locataires autonomes d'OSBL-H. Notre but est de sensibiliser le gouvernement, mais aussi la population sur la préservation des services publics, ainsi qu'au respect des citoyen-ne-s aîné-e-s que nous sommes, dans l'expression de notre dignité, nos droits et notre capacité à décider par nous-mêmes.

En automne 2011, le gouvernement a sanctionné le projet de loi 16 qui resserre les normes de certification des résidences privées pour aîné-e-s. Par exemple, ces normes imposent une surveillance 24h/7j, l'installation de mitigeurs afin de limiter la température de l'eau chaude ou encore nous oblige à donner certaines informations privées concernant notre santé à notre OSBL d'habitation.

« Nous trouvons que la certification impose une vision unique de la vieillesse et de ses besoins de protection et d'autodétermination », croit l'une d'entre nous. « Lorsqu'on parle de vulnérabilité, on doit y voir une condition et non un âge, poursuit un autre. Il est *sine qua non* que nous nous fassions entendre ! »

Le Comité Carré Gris demande au gouvernement de reconnaître la diversité de la population aînée, autant dans ses besoins que dans ses aspirations. Nous sommes tous et toutes des électeur-e-s capables de faire des choix

En une phrase, je me mobilise avec les Carrés Gris parce que...

« ... nous sommes discriminé-e-s et que le pays et la province sont riches. » - Savu Bobaru

« ... les personnes âgées sont négligées et discriminées. » - Jérémie Saliba

« ... notre autonomie ne passe pas par l'infantilisation. » - Framboise Taube

« ... la certification bafoue notre dignité. » - Jean-Pierre Martin

« ... maintenant, c'est notre moment de repos et le gouvernement essaie de nous mettre une pression que nous ne méritons pas : ne nous dites pas ce dont on a besoin! » - Regina Rennie



Les membres du Comité Carré Gris, de gauche à droite : Savu Bobaru, Jérémie Saliba, Jean-Pierre Martin, Amber Nelson et Framboise Taube. Regina Rennie est absente de la photo.

éclairés. Pourtant, la certification n'est rien de moins qu'une infantilisation discriminatoire et une manifestation indécente d'âgisme !

« Les aîné-e-s habitant les OSBL-H refusent de devenir les dommages collatéraux d'une réforme qui nous apparaît de plus en plus être catastrophique », fait valoir une militante engagée. « Depuis son implantation, des propriétaires d'immeubles pour personnes âgées ont choisi de fermer leurs portes pour éviter de se conformer à ces nouvelles exigences que nous trouvons extrêmes », rappelle une autre. En effet, ces exigences ne correspondent pas à la réalité de personnes autonomes comme nous.

« Qu'est-il advenu des personnes âgées qui y habitaient ? », s'inquiète quelqu'un. Aucune réponse...

Avec la certification, l'autonomie des personnes âgées est en perte de droits et de reconnaissance !

Le gouvernement a comme devoir de nous aider à éviter l'impasse risquée dans laquelle la certification nous pousse. En chœur, nous disons : « Nous avons, ensemble, le devoir de trouver les vraies solutions pour améliorer les vies des plus vulnérables d'entre nous, les personnes âgées à faible revenu. » ►



« Notre cadeau pour ce temps des fêtes? Un Carré Gris... » La carte postale de la campagne des Carrés Gris a été envoyée durant le temps des fêtes aux ministres Barrette, Thériault et Moreau pour dénoncer la certification.

Voisins secours

Tous en conviennent, il faut prendre les moyens nécessaires pour prévenir les incendies. Mais, malgré tous les efforts qu'on déploie, il n'est pas toujours possible de les éviter.

Si les pompiers s'occupent du brasier, la communauté peut s'unir pour aider les locataires sinistrés. Ceux-ci sont souvent sous le choc et bien dépourvus, entre autres face au froid de nos hivers québécois. C'est pourquoi le service *Voisins secours*, une nouvelle initiative offerte aux OSBL pour aînés, a été mis sur pied.

Voisins secours cherche à stimuler l'entraide et le soutien de la communauté lorsqu'un incendie se déclare. En effet, ce programme met à contribution les voisins immédiats de l'OSBL afin que ceux-ci accueillent rapidement les aînés habitant dans l'immeuble en flammes pendant que les services d'urgence combattent les flammes.

Le fonctionnement de *Voisin secours* est des plus simples !

- L'OSBL s'inscrit en téléphonant aux services d'incendie de sa région et obtient un code unique à 4 chiffres.
- Les représentants de l'OSBL rencontrent les voisins immédiats afin de solliciter leur participation et remplir un formulaire d'adhésion.

- L'OSBL avise les pompiers des coordonnées des *Voisins secours* participants.
- L'OSBL enregistre le numéro de *Voisins secours* sur une touche rapide de son combiné téléphonique.
- Lorsqu'une évacuation des lieux est entamée et que les services d'urgence ont été contactés, un responsable de l'OSBL appuie sur la touche de composition rapide de *Voisins secours*.
- À ce moment, le système demande le code à 4 chiffres attribué à cette résidence.
- Automatiquement, tous les *Voisins secours* de la résidence sont informés par téléphone qu'une évacuation est en cours et il leur est demandé de se rendre sur les lieux afin de prêter assistance.
- Sur place, les voisins prennent en charge les locataires et les amènent dans le confort de leur demeure.
- Les *Voisins secours* téléphonent au 911 pour indiquer les noms des personnes âgées accueillies temporairement chez eux.
- Le dénombrement peut ainsi être effectué efficacement et rapidement par les pompiers.

Communiquez avec le Service de sécurité incendie de votre municipalité pour obtenir de plus amples informations sur ce programme. ►

En partenariat avec



ASSURANCE VIE, SANTÉ ET VOYAGE



Ayez le bien-être de vos employés à cœur!

Dale Parizeau Morris Mackenzie, fier partenaire du Réseau Québécois des OSBL d'habitation, vous offre la possibilité d'adhérer à un programme complet et à prix compétitif :

- › Assurance-vie
- › Assurance Mort ou Mutilation par accident (MMA)
- › Assurance-invalidité
- › Assurance maladies graves
- › Assurance maladie complémentaire
- › Assurance Soins Dentaires

Communiquez avec M. Bertrand Baril, conseiller en régimes d'assurance collective

1 800 361-8715 (poste 6466)

dpmm.ca



Dale Parizeau
Morris Mackenzie

Cabinet de services financiers



Itinérance

Pas de solution simpliste à un problème complexe

Depuis quelques années, et avec de plus en plus d'insistance, le gouvernement fédéral essaie d'imposer une approche unique et mur à mur dans la lutte à l'itinérance, généralement présentée en opposition à ce qu'on qualifie parfois de « modèle québécois » et qui valorise une approche multifacette. En effet, la Stratégie Résidentielle avec Accompagnement (SRA) présentée par Ottawa, aussi connue sous l'appellation « Logement d'abord » et testée avec « Projet Chez Soi », soulève bien des interrogations. Petit tour d'horizon d'un enjeu complexe, mais incontournable pour notre société et pour les OSBL d'habitation.

Éric Latimer, chercheur principal du Projet Chez Soi, affirmait récemment : « Quand on a les moyens d'aider ces gens-là, que les conditions sont favorables, ils peuvent retrouver leur dignité. » Paradoxalement, il s'agit exactement du résultat auquel parviennent les organismes sans but lucratif (OSBL) depuis longtemps avec leur modèle. La transformation anticipée est donc plutôt surprenante puisque les conclusions du Projet Chez Soi ne proposent pas de solutions différentes au modèle québécois de lutte contre l'itinérance, mais ne se borne qu'à un seul volet.

“ L'itinérance est, par définition, complexe, et l'action dans ce domaine requiert une combinaison d'actions et d'interventions adaptées aux différents volets et aux différentes expressions du phénomène. ”

Qui plus est, les orientations fédérales en matière de réponse à l'itinérance, au-delà des résultats du Projet Chez Soi, nous paraissent incohérentes.

Un changement d'approche? Pas exactement.

L'itinérance n'est pas qu'un problème de logement, mais implique toujours un problème de logement. Dans le milieu des OSBL d'habitation, les différents intervenants n'hésiteront pas à dire que les conclusions du Projet Chez Soi sont justes : les probabilités de sortir un itinérant de la rue augmentent significativement si on lui fournit 1) un logement; 2) un accès rapide aux ressources; 3) un accompagnement à la hauteur de ses besoins.

Ce projet pancanadien ne fait donc que confirmer que les groupes communautaires québécois qui interviennent en itinérance vont dans le bon sens, c'est-à-dire offrir des logements et dispenser le soutien nécessaire pour assurer la stabilité résidentielle des locataires. C'est ainsi qu'on arrive à avoir un système fluide, rapide et efficient de lutte à l'itinérance. Aucun de ces constats n'est contesté par les textes disponibles sur la recherche du Projet Chez Soi.

Chez Soi identifie les faiblesses du « modèle québécois » : offre de logement trop modeste; moyens insuffisants pour le soutien des populations; lourdeur et lenteur des institutions (principalement en santé, services sociaux, éducation et justice) qui contraignent les personnes à s'adapter à elles plutôt que l'inverse. Franchement, il n'y a rien de nouveau sous le soleil dans ces « découvertes »!

Voir l'arbre, mais ignorer la forêt

Là où le danger pointe avec le Projet Chez Soi, c'est de procéder à la simplification des enjeux et des approches et d'inviter les bailleurs de fonds à mettre tous leurs œufs dans un seul panier. En se positionnant comme le seul modèle valable d'intervention, Chez Soi porte en lui le gène de la monoculture et des solutions mur à mur qui finissent toujours par générer d'importants effets néfastes. L'itinérance est, par définition, complexe, et l'action dans ce domaine requiert une combinaison d'interventions adaptées aux différents volets et aux différentes expressions du phénomène. Le travail de rue, l'aide alimentaire, les programmes d'insertion sociale et professionnelle, la rénovation ou la construction de refuges ou de centres de jour, le logement social avec soutien communautaire, sont autant de réponses nécessaires aux besoins variés ressentis par les personnes itinérantes.

Bref, si Chez Soi fait la preuve qu'une intervention intensive peut être pertinente avec une partie des itinérants chroniques, il ne démontre absolument pas l'inefficacité de l'intervention communautaire de prévention, au contraire! Le plus surprenant est qu'une bonne part des participants au projet ont continué à utiliser les centres d'accueil, soupes populaires et autres ressources communautaires destinées aux itinérants, en plus du soutien offert par Chez Soi. On aurait donc pu croire que l'étude soulignerait l'apport de ces mesures déjà en place, mais il n'en est rien...

L'enjeu ne doit pas être de détourner les ressources vers une nouvelle approche miracle, mais plutôt de renforcer tous les aspects de la lutte à l'itinérance, comme le propose d'ailleurs le récent plan d'action interministériel provincial de lutte à l'itinérance adopté par le Québec.

Projet Chez Soi : les incohérences du fédéral

Le Projet Chez Soi aura reçu 110 millions de dollars sur 5 ans de Santé Canada (par le biais de la Commission de la santé mentale du Canada) de 2008 à 2013, pour démontrer qu'un logement, accompagné d'excellents services de soutien, favorise efficacement la réinsertion et la stabilité résidentielle chez les personnes itinérantes. Pour le secteur des OSBL d'habitation, cette conclusion n'a rien de surprenant puisque c'est la prémisse sur laquelle repose l'ensemble de ses interventions et revendications de soutien depuis des dizaines d'années.

Éric Latimer a raison: il est possible de sortir les itinérants de la rue. Aucun intervenant en logement social n'affirmerait le contraire. Mais pour le faire rapidement, encore faut-il pouvoir offrir des logements sociaux et des milieux de vie avec du soutien communautaire dans lesquels les locataires pourront s'enraciner. Assister au retour à la rue de personnes démunies faute de logements accessibles et de soutien est un scénario qui se reproduit sans cesse. C'est chaque fois d'une tristesse sans nom.

Le soutien communautaire pour contrer l'itinérance

Au-delà du logement, les OSBL d'habitation offrent en majorité un accompagnement appelé « soutien communautaire », qui réfère à un ensemble

Les OSBL d'habitation

Un des moyens les plus efficaces et économiques pour lutter contre l'itinérance est certainement de poursuivre et d'accélérer le développement de logements sans but lucratif. Les OSBL d'habitation offrent des logements sécuritaires et abordables à des personnes majoritairement à faible revenu. Selon la mission de chacun, ils logent des familles, des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes ayant des troubles de santé mentale, des déficiences physiques ou intellectuelles, etc. Il y a au Québec plus de 1200 OSBL d'habitation qui offrent plus de 45 000 logements sociaux de type communautaire. Le bilan financier, social et humain de ces OSBL est largement reconnu et documenté dans de nombreuses études universitaires. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal, particulièrement touchées par l'itinérance, s'entendent d'ailleurs pour dire que les OSBL d'habitation jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre l'itinérance et que, pour y arriver efficacement, ils doivent bénéficier de plus de financement.

d'actions visant l'appui social des individus et/ou des groupes. Celles-ci peuvent aller de l'accueil et la référence à l'accompagnement auprès des services publics, en passant par la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, l'intervention psychosociale, l'organisation communautaire ou le support aux comités de locataires. En 2007, suite à l'adoption d'un cadre de référence conjoint avec la SHQ, le MSSS a commencé à financer les interventions de soutien communautaire en logement social. Cette approche permet entre autres de favoriser la stabilité résidentielle chez les personnes âgées à faible revenu et en perte d'autonomie.

En 2009, le budget investi en soutien communautaire par le MSSS se chiffrait à 5 millions de dollars, récurrents annuellement, pour les OSBL d'habitation, offices municipaux d'habitation (responsables des HLM) et autres organisations communautaires, et donc partagés pour venir en aide aux 130 000 ménages habitant en logement social dans tout le Québec. Les différents intervenants du milieu s'entendent pour dire que ces montants sont nettement insuffisants pour assurer un soutien auprès des locataires à risque d'instabilité résidentielle.

Pas étonnant, dans ce contexte, que l'étude Chez Soi soit dénoncée de manière aussi virulente. Pour parler clairement, voici un exemple : en 2009, le nombre de personnes desservies par le financement en soutien communautaire du MSSS était de 24 234 \$, soit un montant moyen de 206 \$ par an, par personne. Ce montant équivaut à moins que la somme mensuelle pour les personnes participantes au projet Chez Soi. Dans ces circonstances, conclure que Chez soi est plus efficace que les autres méthodes relève du sophisme.

« Follow the money »

En 1994, le gouvernement fédéral a annoncé son désengagement en matière de financement de nouveaux logements sociaux, ce qui a privé le Québec d'environ 65 000 nouvelles unités. Depuis 1994, à l'exception d'un hiatus sous le très bref règne de Paul Martin (contraint par le NPD de faire un investissement ponctuel), le gouvernement fédéral n'a pas changé d'avis et maintient année après année son désengagement à l'égard du logement social.

Puis, voilà que le projet Chez Soi est initié et mené par le gouvernement fédéral. Celui-ci aurait pu et dû inviter les provinces, qui ont juridiction en la matière, à développer une proposition à partir des sommes qu'il entendait rendre disponibles dans la lutte à l'itinérance. Il a choisi d'agir autrement et prétend aujourd'hui faire la leçon, non seulement aux gouvernements provinciaux, mais aussi au mouvement communautaire qui travaille sur le terrain depuis plus de cent ans. En parallèle, ce même gouvernement choisit de se désengager du financement du logement social, réduit sa contribution aux budgets de la santé, des services sociaux, des retraites, de l'éducation et de l'assurance-emploi, autant d'éléments qui ont des impacts directs sur la croissance de l'itinérance.

Où donc le gouvernement fédéral s'en va-t-il avec le projet Chez Soi?

La question est posée. ▶

Monchoixmontoit.com

une adresse à retenir

Les personnes ayant une déficience physique ont beaucoup de difficultés à trouver des logements adéquats à un prix qu'elles peuvent se payer. Cela rend leur vie quotidienne bien complexe et constitue souvent un obstacle majeur à une pleine participation à la collectivité. Mais il est possible d'agir pour corriger la situation!

C'est dans cette perspective que le RQOH a choisi de collaborer à la réalisation d'un outil pour faciliter la vie des gens ayant une déficience physique dans leurs recherches de solutions à leurs besoins d'habitation. Le fruit de ce travail, le site monchoixmontoit.com, a officiellement été dévoilé lors du Colloque du RQOH, le 24 octobre dernier.

Résultat d'un travail de documentation, de cueillettes d'informations et de revue de littérature qui s'est échelonné sur deux ans, le site s'adresse à quiconque se sentant concerné par les projets d'habitation pour les personnes ayant une déficience physique. Dans une perspective d'accompagnement, neuf options résidentielles, établies selon la variété de besoins rencontrés par les personnes ayant une déficience physique, y sont présentées en détail. Ces contenus sont accompagnés d'expériences inspirantes et de pratiques porteuses pour chacune des options mises en lumière. En complément, le site donne aussi accès à plus de 60 outils concrets pour accompagner les individus, les équipes ou les organisations dans leur démarche de création ou d'adaptation d'un projet d'habitation spécialisé. La plateforme Web propose également des centaines de références et d'hyperliens pertinents.

« Il y a longtemps que le mouvement communautaire est conscient du problème vécu par les personnes ayant une déficience physique et c'est pourquoi plusieurs OSBL d'habitation prennent des dispositions particulières pour accueillir des locataires vivant cette condition, explique Myrtha Laflamme, présidente du RQOH. Certains OSBL se consacrent même entièrement à cette mission. »



MON CHOIX MON TOIT

Produit par l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) et l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ), le site a été financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le nouvel outil a été développé sous la gouverne de la chargée de projet, Marcelle Lajoie, en collaboration avec plusieurs partenaires, soit Ex Aequo, la COPHAN, l'AQRIPH et le Réseau québécois des OSBL d'habitation. Ces expertises combinées ont permis d'avoir une perspective globale sur le sujet. ▶

“ Résultat d'un travail de deux années, le site s'adresse à quiconque se sentant concerné par les projets d'habitation pour les personnes ayant une déficience physique. ”

OPTEZ POUR UNE SOLUTION
CLÉ EN MAIN AVEC L'EXPERT
EN VENTE ET LOCATION
DE CHAUFFE-EAU.

Hydro  **Solution**

CHAUFFE-EAU | CLIMATISATION | CHAUFFAGE

**RABAIS
EXCLUSIFS**

**RÉSEAU
QUÉBÉCOIS
DES OSBL**

SERVICE

24 07
HEURES JOURS

24 07

CLÉ EN MAIN



» Pour une soumission personnalisée,
contactez notre représentante aux
comptes majeurs: **Annie Beaudoin**.

T.: 514 326-0606 # 4281

ABEAUDOIN@HYDROSOLUTION.COM

Nouvelles des fédérations



La Fédération de Laval-Laurentides-Lanaudière des OSBL d'habitation (FLOH) et le Regroupement des organismes d'habitation communautaire de Lanaudière (ROHCL) ont récemment posé les fondations pour une relation solide et durable. Malgré un historique ayant comporté son lot de défis, les représentants des deux organisations ont abordé cette relation avec une maturité renouvelée. Considérant nos intérêts similaires et notre territoire commun, il était temps de joindre nos forces afin de maximiser nos impacts respectifs. Bien que certaines erreurs aient été commises dans le passé, ce projet est inspirant et stimulant. Si cette nouvelle relation en est encore à ses premiers pas, nous nous accordons sur les principes directeurs. Chaque région, que ce soit Laval, Laurentides ou Lanaudière, a ses préoccupations et ses spécificités et chacune doit être entendue. À cette fin, les règlements généraux et la structure de la vie associative seront mis sur la table afin de se donner les moyens d'obtenir une meilleure représentativité des territoires. Évidemment, les deux regroupements aspirent à se connaître davantage et nous devons encore prendre du temps pour se parler, mais nous abordons ce nouveau départ avec optimisme. ▶



2014 aura été dédiée à la certification des résidences pour personnes âgées et à la Stratégie de Partenariats de Lutte contre l'Itinérance (SPLI). Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle certification, en juin 2014, les aîné-e-s habitant des OSBL-H se retrouvent dans une situation où on tente de les institutionnaliser et on questionne leur capacité à décider par eux-mêmes. C'est pour ça que le Comité Carré Gris (un rassemblement de locataires d'OSBL pour aînés) a été créé et il s'apprête à lancer une action nationale visant les ministres Barrette (Santé), Moreau (MAMROT) et Thériault (Sécurité publique). Ces derniers recevront une carte postale signée des locataires aîné-e-s et qui demande que « la situation change au plus vite. » Sur un autre sujet, près de 1 000 unités en logement social avec soutien communautaire ont été développées depuis le début de la SPLI, en 2009. Ce programme quinquennal prendra fin en 2015 et le milieu demande au gouvernement fédéral de maintenir son caractère communautaire et généraliste lors du prochain renouvellement. En effet, le gouvernement favorise l'approche Chez Soi et la valorisation du recours au Programme de Supplément au Loyer dans le marché privé. Pour y faire face, un comité mis sur pied par la FOHM entend démontrer que le logement social avec soutien communautaire a fait ses preuves en termes de stabilité résidentielle. ▶



C'est sur un air de fête et de « team building » que la FOHBGI a participé au 5^e colloque « Parce que l'avenir nous habite », un événement qui fut fort apprécié. La présence de MM. Barrette et L'Allier a particulièrement marqué le public. Question de se garder actif dans la région aussi, la FOHBGI a organisé cet été une formation très intéressante donnée par MM. Pascal Rivard et Michel Alain de la Société d'habitation du Québec. Au menu, cinq sujets : le Programme de Subvention au Loyer, les règlements sur l'attribution, la vérification ponctuelle des organismes, les états financiers et les transactions immobilières. Au retour des Fêtes, la fédération prévoit donner une autre formation, cette fois-ci sur l'accompagnement au deuil. Une épreuve à laquelle font souvent face les différents membres de la Fédération, dans une période où on se sent souvent à cours d'outils. Une belle initiative! Finalement, avec les surplus placés venant du programme d'efficacité énergétique, la FOHBGI est heureuse d'être en mesure de fournir du financement à ses membres pour le soutien aux opérations. ▶



Au printemps 2014, le C.A. du RQOH a lancé un appel afin de fédérer les groupes de l'Estrie, appel auquel la FROHM a répondu « présente ». En assemblée générale annuelle, en mai, les membres de la FROHM ont accepté l'agrandissement du territoire. Puis, en novembre, des représentants de la FROHM sont allés rencontrer les groupes de Sherbrooke où ils ont parlé des services de la fédération. De plus, ce fut un moment pour discuter des enjeux de l'heure, comme la contribution obligatoire au Fonds québécois d'habitation communautaire, la certification des OSBL pour personnes âgées autonomes, ainsi que les positions de la FROHM et du RQOH sur divers sujets. Dans un autre ordre d'idées, Martin Bécotte, directeur de la FROHM, siège désormais sur le conseil d'administration du Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQACA). ▶



Les services aux membres sont variés à la FROH et l'été 2014 n'a pas fait exception. Plusieurs membres ont en effet eu la chance de recevoir un spectacle gratuit «à domicile» de la part d'un étudiant qui rendait visite dans les résidences pour une tournée de mini-concerts. Une initiative pleine de sens pour la FROH! Dans un autre ordre d'idées, la FROH a elle aussi reçu l'aide du RQOH pour l'intégration des nouveaux membres acquis par la transition entre le programme Assurtoit et le programme Sékoia. ▶

Depuis mai 2014, la Fédération a embauché Margaux Court à la coordination et aux communications. Nous lui souhaitons la bienvenue! Évidemment, la certification des résidences pour personnes âgées a pris beaucoup de place et nous avons offert notre aide aux organismes qui sont aux prises avec cette situation complexe. Une assemblée générale a d'ailleurs été organisée au mois de juillet, et une tournée régionale sur le sujet est prévue au cours de l'hiver. Finalement, en octobre 2014, une délégation régionale d'une dizaine de groupes s'est rendue au colloque « Parce que l'avenir nous habite » afin de représenter la FROHMCQ. ▶

Le ROHSCO a tenu en juin dernier sa première assemblée générale annuelle en tant qu'OSBL. L'année 2014 fut donc une année idéale et particulière pour reconnecter avec nos membres. D'ailleurs, 9 nouveaux membres ont joint les rangs du ROHSCO suite à l'entente entre les programmes Sékoia et Assurtoit. Bienvenue! Les changements politiques au Québec ont remis en question bien des dossiers et le ROHSCO n'y échappe pas. Les projets avancent moins vite que souhaité et ce qui était prévu à la base doit être réévalué. Au travers tout ça, nous trouvons quand même le temps de travailler au sein des organismes qui avaient besoin d'un support particulier. Un gros dossier à venir pour 2015? Un projet Phase II avec la SPLI! À suivre. ▶

Au cours des derniers mois, la FROHQC a entamé une réflexion qui a mené à une réorganisation au sein de l'équipe de travail. Suite à ces changements, des rencontres très dynamiques ont été organisées sur la Rive-Nord et la Rive-Sud à l'issue desquelles certains groupes ont manifesté leur intérêt à s'engager. Un processus de sélection de direction a présentement lieu et la personne embauchée aura comme premier mandat d'effectuer une tournée du territoire pour un aperçu de l'état des lieux et présenter un plan d'action ambitieux aux membres. ▶

Explorez vos possibilités de financement avec nous

Bénéficiez des avantages financiers du programme J'ai un Plan.

Contactez-nous !

42 spécialistes au service des entreprises collectives



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 1 877 647-1527

Montréal 1 877 598-2122

Joliette 1 866 753-7055

www.caissesolidaire.coop



ASSURANCE HABITATION



Mettez votre OSBL à l'ombre
des imprévus grâce aux
Assurances Sékoia, et profitez
gratuitement de l'assistance
juridique sur simple
demande de soumission

Renseignez-vous!

1 877 277-OSBL

sekoia.ca